

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE**

Séance du 29 avril 2025  
Délibération n°3-5

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, DEVAUTOUR Florian,  
FERRANDI François, FINI Sandro et WEIHSS Pascal  
- Mmes GUALTER Marie-Christine, et NSIRI Marielle

Absents excusés : ARTIGUES Martine, BOUIN Florence, BAZART Michel, CARLINI Claude,  
BOTTAREL Sébastien

Mme ARTIGUES Martine donne procuration à J. CASTEX  
Mr DEVAUTOUR Florian a été nommé secrétaire.

**Objet : DEMANDE SUBVENTION PROTECTION CONDUITE ASSAINISSEMENT  
PAR RENFORCEMENT BERGES DE L'ARBAS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en janvier 2022, de fortes crues avaient rogné une partie des berges de l'Arbas, rive droite à proximité du cimetière sur une distance d'environ 50 mètres et fragilisant une conduite importante du réseau d'assainissement située en contre-bas ainsi que le mur du cimetière situé au-dessus des berges.

Depuis 2022, la Commune est en contact avec le Syndicat rivières Salat Volp d'étudier la possibilité de renforcement des berges pour la sécurisation de la conduite d'assainissement et le mur d'enceinte du cimetière.

Monsieur le Maire informe que le Syndicat des rivières, a fait parvenir un devis de 27 900 € HT. Il informe que le Syndicat pourrait participer à hauteur de 10 000 €.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Valider le projet présenté ci-dessus
- D'engager les démarches nécessaires pour mobiliser et solliciter les structures ou dispositifs de soutien pour l'attribution de subventions.
- D'inscrire la dépense au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de suffrages exprimés : 9+1 procuration  
VOTES : Contre 0 Pour 10

Date de convocation : 22 avril 2025  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

